

Cet hiver, 500 places d'hébergement pour les personnes sans-abri sont disponibles, contre 200 l'année dernière. Malgré cela, le dispositif est saturé, alertent les associations

Des structures déjà débordées

MARIA PINEIRO

Sans-abris ▶ Fin novembre, en Suisse, le thermomètre a plongé au-dessous de zéro de degré plusieurs nuits durant. Et pourtant, à Genève, aux abords de la gare, blotties contre des façades ou sous des porches, des silhouettes emmitoufflées se préparaient, en fin de soirée, à passer la nuit dehors. Est-ce à dire que le dispositif d'hébergement pourtant fortement revu à la hausse est insuffisant? Plusieurs associations le confirment et appellent à l'augmenter.

En janvier, le Grand Conseil adoptait un projet de l'Association des communes genevoises (ACG) prévoyant un financement de 19 millions pour l'hébergement des sans-abri. Cela a permis de passer de 200 à 500 places à l'année et donc d'en finir avec un retour à la rue des personnes concernées une fois le printemps arrivé, quelle que soit la météo. «On a fait un immense bond en avant», se félicite Alain Bolle, directeur du Centre social protestant (CSP).

Aujourd'hui, ce sont onze lieux qui accueillent les personnes en quête de toit, pour des périodes plus ou moins longues. La Ville de Genève gère trois dispositifs avec une capacité de 177 places, fait savoir Christina Kitsos, conseillère administrative en charge de la Cohésion sociale et de la solidarité. Les huit autres sont du ressort d'associations, telles que le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (Cause), l'Armée du salut ou encore Emmaüs. Mais le compte n'y est pas. En 2021, l'université de Genève avait compté 730 personnes sans-abri au bout du lac. En théorie, ce sont donc plus de 200 places qui manquent. En pratique, «il est difficile d'articuler un chiffre global», relève Aude Bumbacher, directrice du Cause. «Chaque jour, nous refusons une trentaine de personnes», précise-t-elle.



En 2021, l'université de Genève avait compté 730 personnes sans-abri au bout du lac. En théorie, plus de 200 places manqueraient. JPDS/ARCHIVES

L'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) à travers son Unité mobile d'urgences sociales (UMUS), qui prend en charge entre autres les situations de précarité la nuit et les week-ends, confirme que toutes les demandes d'hébergement qui lui parviennent ne peuvent trouver une réponse positive. Elle précise également qu'elle ne dispose pas de lieux d'hébergement d'urgence et qu'elle dépend des structures qui en détiennent.

Urgence dans l'urgence
«Ce qui manque le plus aujourd'hui, ce sont des places de mise à l'abri immédiate», souligne Aude Bumbacher. Nous en avons besoin de 200 dans un premier temps.» Cette année, les associations sont particulièrement inquiètes malgré le bond en avant effectué. «Avec



«Ce qui manque le plus aujourd'hui, ce sont des places de mise à l'abri immédiate»

Aude Bumbacher

l'inflation, nous nous attendons à un hiver extrêmement difficile», s'alarme Alain Bolle, qui craint que de nombreuses personnes se retrouvent à la rue faute d'avoir pu s'acquitter de leur loyer.

Pour l'heure, indique la Ville, le Plan grand froid, qui prévoit l'ouverture de 80 places supplémentaires, le doublement des tournées nocturnes et un fort encouragement à accepter une mise à l'abri pour la nuit, n'a pas été enclenché. Il faudrait pour cela que les températures ne dépassent pas le zéro degré durant la journée et descendent entre moins cinq et moins dix la nuit, sur une période de trois jours. «Il s'agit d'éviter que quelqu'un ne meure dans la rue», commente Aude Bumbacher qui milite pour que les critères d'activation soient moins stricts.

Néanmoins, le reste de l'hiver, la Ville ne reste pas inactive, puisque «des tournées nocturnes sont effectuées tous les soirs par le Service social, du 1^{er} novembre au 15 avril et un abri PC est prêt à être ouvert en cas de nécessité». Un dispositif reconnu par les associations qui déplorent que seule la Ville déploie des maraudes.

Faire davantage

Pour le Cause, la situation actuelle appelle à faire mieux. «Nous souhaitons que cette politique publique soit développée en coconstruction avec les associations», précise Aude Bumbacher. De son côté, Christina Kitsos indique qu'au «regard de l'étude de l'université de Genève, une réflexion est engagée par les communes afin de répondre au mieux aux besoins des personnes sans-abri». I

Neuf noms de rues genevoises féminisés

Ville de Genève ▶ Neuf rues et places de la Ville de Genève vont être renommées d'après des femmes qui ont marqué l'histoire locale. La portion de la rue Jean-Senebier devant le monument aux morts deviendra la place Noëlla-Rouget, d'après la résistante d'origine française décédée en 2020, à 100 ans.

Le Conseil d'Etat a suivi les recommandations de la commission cantonale de nomenclature pour valider les propositions faites par la Ville de Genève, a-t-il annoncé hier à l'issue de sa séance hebdomadaire. Il se dit particulièrement attentif à ce que ces changements soient acceptés et exclut désormais les rues pour lesquelles les habitants ont manifesté des oppositions.

La Ville de Genève avait déposé un dossier comportant 16 changements de dénominations, a-t-elle rappelé hier. Le gouvernement en a refusé sept, dont celui de rebaptiser la place des Alpes au nom de l'écrivaine et prostituée Griséldis Réal (1929-2005). Une nouvelle proposition sera faite prochainement la concernant, a fait savoir le Département municipal des finances, de l'environnement et du logement.

Parmi les rues renommées figure la rue de Beaulieu qui devient le chemin Rosette-Wolczak (1928-1943) d'après cette adolescente juive réfugiée à Genève, puis refoulée et morte à Auschwitz. La place Charles-Sturm, où se trouve le Pavillon de la danse, prend le nom de la danseuse Beatriz Consuelo (1932-2013), tandis que le parc dit Harry-Marc s'appellera parc du 14-Juin, date de l'inscription du principe d'égalité dans la Constitution en 1981.

Deux premières volées de dénominations féminines ont eu lieu en 2020 et en 2022, a rappelé le Conseil d'Etat. Ces modifications s'inscrivent dans la continuité du projet «100 Elles*» lancé en 2019 et qui vise à apposer cent plaques de rues portant des noms de femmes marquantes. **ATS**

Dix ans de Happy Market, ça se fête!

Événement ▶ Dès ce soir et jusqu'à dimanche, le Happy Market prendra ses marques à l'Îlot 13. Ce marché de Noël revendique, depuis sa création en 2013, son titre de marché alternatif. Mais cette année n'est pas tout à fait comme les autres. Si on y retrouvera, comme à l'accoutumée, des stands d'artistes et d'artisan·es, des animations, des concerts et de la petite restauration, il s'agit aussi de fêter un double anniversaire.

Celui du marché d'abord, qui marquera ses dix ans d'existence. Mais aussi un jubilé pour la coopérative agricole et artisanale Longo Maï, sans qui le Happy Market n'aurait peut-être jamais vu le jour. Car la première édition a été organisée au pied levé sur suggestion d'une habitante de l'Îlot, Florence Nussberger, qui avait eu vent de l'annulation, faute d'autorisation, d'un stand de Longo Maï qui devait se tenir en ville. «J'ai tout de suite soumis l'idée d'accueillir la coopérative aux autres

habitant·es, et j'ai contacté d'autres artisan·es de mon entourage. Il ne restait que deux jours avant le début du marché, mais nous avons déjà pu réunir douze stands cette année-là», se souvient Florence Nussberger.

Et la tradition a perduré. Longo Maï est revenu chaque année pour vendre ses produits en laine, mais aussi des confitures, des conserves ou des cosmétiques naturels. Des artisan·es du coin se sont aussi succédé dans une ambiance festive et bon enfant, à l'image de la Fanfare des canards qui se donne en spectacle chaque année dans la cour.

Qui dit anniversaires, dit cependant programme spécial pour cette dixième édition. «Nous avons voulu associer des aspects politiques de notre engagement avec l'aspect festif», explique France, membre du projet Longo Maï. Trois thématiques d'actualité feront l'objet de projections et de conférences. Jeudi soir,

la question de la migration, passée et présente, ouvrira les feux. «Nos 50 ans coïncident avec l'anniversaire d'une vaste action de désobéissance civile qui avait permis d'accueillir, malgré la réticence des autorités, des réfugiés politiques chiliens après le coup d'Etat de Pinochet. Cinquante ans plus tard, nous interrogeons l'évolution de ces luttes dans lesquelles de nombreuses personnes de Longo Maï sont impliquées», contextualise France. Vendredi, la soirée sera consacrée à l'Ukraine, où la coopérative est aussi active. Enfin dimanche, une bourse aux semences permettra d'aborder la question de la lutte contre la privatisation. Un vaste programme pour étayer la riche histoire de Longo Maï et «embrasser l'ensemble du mouvement». Sans oublier de faire la fête!

MAUDE JAQUET

Informations et planning détaillé sur le site internet: www.prolongomaif.ch/

DROITS HUMAINS GENÈVE, REFUGE POUR ÉCRIVAINS ET ARTISTES

La Ville de Genève va adhérer au Réseau international des villes refuges ICORN. Elle rejoindra ainsi la septantaine de villes dans le monde qui s'engagent à offrir un refuge aux écrivains et artistes persécutés dans leur pays. En tant que membre de l'International Cities of Refuge Network (ICORN), la Ville de Genève accueillera et logera un écrivain menacé à la Maison Rousseau et littérature (MRL) de 2024 à 2026, a-t-elle annoncé hier. Cette résidence temporaire de deux ans doit lui permettre de poursuivre son travail en sécurité. L'objectif est que l'écrivain participe aussi aux activités de la MRL et échange avec la scène littéraire locale et nationale. Le choix de la personne sera fait au premier semestre 2024. **ATS**

Exonération de l'impôt maintenue

Véhicules électriques ▶ Dans le canton de Genève, les propriétaires de voitures électriques continueront de bénéficier, en 2024, d'une exonération d'impôt sur leur véhicule à condition que celui-ci ne soit pas trop lourd. La limite de poids est fixée à maximum 2300 kg, contre 2500 kg actuellement. Le Conseil d'Etat genevois a annoncé ce petit changement hier, à l'issue de sa séance hebdomadaire. Le gouvernement a décidé de maintenir l'exonération de l'impôt sur les véhicules électriques et à hydrogène «compte tenu de l'urgence climatique et des engagements pris en vue de diminuer drastiquement les émissions de CO2».

L'exécutif a toutefois légèrement abaissé la limite de poids afin de décourager l'achat de voitures électriques trop massives, comme des gros 4x4 ou des SUV. Dans un communiqué, le Conseil d'Etat se réjouit que la mise en vente sur le marché de modèles de voitures qui pèsent moins de 2300 kg soit «en constante augmentation».

Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre de cette année, 522 nouvelles voitures électriques ont bénéficié de cette exonération fiscale, contre 823 du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022. L'exonération a aussi profité à 122 motos électriques (contre 157) et 92 voitures de livraison électriques (contre 43). **ATS**